RCS : PARIS
Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2002 B 18779
Numéro SIREN : 444 369 607
Nom ou dénomination : SAS SACAM DEVELOPPEMENT

Ce dépôt a été enregistré le 01/10/2021 sous le numéro de dépôt 109588

SACAM DEVELOPPEMENT

Siège social : 48, rue La Boétie – 75008 Paris
Société par actions simplifiée au capital de 725 470 928 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020

RSM Paris
26, rue Cambacérès
75 008 Paris
France
Tél. : +33 (0) 1 47 63 67 00
Fax : +33 (0)1 47 63 69 00

SACAM DEVELOPPEMENT

Siège social : 48, rue La Boétie – 75008 Paris
Société par actions simplifiée au capital de 725 470 928 euros

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2020

A l'assemblée générale de la société SACAM DEVELOPPEMENT,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SACAM DEVELOPPEMENT relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Société d'expertise comptable et de commissariat aux comptes inscrite au tableau de l'Ordre de la région Paris – Île-de-France et membre de la Compagnie régionale de Paris.
S.A.S au capital de 15 095 000 €
RCS Paris 792 111 783 – TVA FR 67 792 111 783

RSM Paris est membre du réseau RSM et exerce ses activités sous le nom RSM. RSM est le nom commercial utilisé par les membres du réseau RSM. Chaque membre du réseau RSM est un cabinet indépendant d'audit, expertise comptable et conseil qui exerce pour son propre compte. Le réseau RSM n'est pas une entité juridique à part entière.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2020 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Immobilisations Financières

La note « Règles et méthodes comptables » de l'annexe expose les règles suivies par votre société relatives à la valorisation des titres de participation.

Les titres de participation sont évalués à leur valeur d'utilité déterminée selon une approche d'actualisation des flux futurs attendus des unités génératrices de trésorerie, complétée par d'autres approches de valorisation lorsque cela se révèle être pertinent. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné les éléments ayant conduit à la détermination des valeurs d'utilité des titres en portefeuille.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du Code de Commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

– il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

– il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Paris, le 6 mai 2021

Le commissaire aux comptes

RSM Paris

Société de Commissariat aux Comptes
Membre de la Compagnie Régionale de Paris



Paul-Evariste VAILLANT

Associé



Jean-Michel THIERRY

Associé

SAS SACAM Développement

BILAN
au 31 décembre 2020

ACTIF	31-déc-20			31-déc-19
	BRUT	AMORT-DEPR	NET	NET
CAPITAL NON APPELE	-	-	-	-
ACTIF IMMOBILISE	**1 220 888 296 €**	**88 627 496 €**	**1 132 260 800 €**	**1 070 997 187 €**
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions	-	-	-	-
Réhabilitation immeuble	-	-	-	-
Installations générales, agencement	-	-	-	-
Matériel informatique	-	-	-	-
Mobilier de bureau	-	-	-	-
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 220 888 296	88 627 496	1 132 260 800	1 070 997 187
Titres de participation	1 220 888 296	88 627 496	1 132 260 800	1 070 997 187
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
ACTIF CIRCULANT	**9 052 712 €**	**- €**	**9 052 712 €**	**18 450 519 €**
STOCKS ET EN COURS	-	-	-	-
CREANCES	5 768 152	-	5 768 152	8 182 003
Clients	-	-	-	-
Créances fiscales et sociales	-	-	-	-
Autres créances	-	-	-	-
Groupe - CASA intégration fiscale	5 768 152	-	5 768 152	8 182 003
DIVERS	3 284 560	-	3 284 560	10 268 516
Valeurs mobilières de placement	-	-	-	-
Banque	3 284 560	-	3 284 560	10 268 516
COMPTES DE REGULARISATION	**1 870 €**	**- €**	**1 870 €**	**1 773 €**
Charges constatées d'avance	1 870	-	1 870	1 773
TOTAL ACTIF	**1 229 942 878 €**	**88 627 496 €**	**1 141 315 383 €**	**1 089 449 479 €**

PASSIF	31-déc-20	31-déc-19
CAPITAUX PROPRES	**794 779 004 €**	**742 941 735 €**
Capital social	725 470 928	725 470 928
Primes d'apport, de fusion ...	-	-
Primes d'émission	-	-
Réserve légale	8 104 595	7 619 801
Réserves réglementées	-	-
Report à nouveau	18 834	155 130
RESULTAT DE L'EXERCICE	**61 184 647**	**9 695 875**
Acomptes sur dividende	-	-
PROVISIONS	**- €**	**- €**
Provisions pour risques	-	-
Provisions pour charges	-	-
DETTES	**346 536 379 €**	**346 507 744 €**
DETTES FINANCIERES	346 482 752	346 482 752
C/C Associés - Principal	341 672 334	341 672 334
C/C Associés - Icne	4 810 418	4 810 418
Groupe - CASA intégration fiscale	-	-
DETTES D'EXPLOITATION	53 627	24 993
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 370	24 736
Dettes fiscales et sociales	257	257
Dettes sur immobilisations	-	-
Autres dettes	-	-
COMPTES DE REGULARISATION	**- €**	**- €**
Produits constatés d'avance	-	-
TOTAL PASSIF	**1 141 315 383 €**	**1 089 449 479 €**

SAS SACAM Développement

COMPTE DE RÉSULTAT

au 31 décembre 2020

	2020		2019	
PRODUITS D'EXPLOITATION		**- €**		**- €**
Autres produits	-		-	
Produits des activités annexes	-		-	
CHARGES D'EXPLOITATION		**147 099 €**		**113 386 €**
AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES		146 842		113 129
Frais divers de gestion	-		-	
Assurances	5 590		5 381	
Honoraires et prestations diverses	53 791		25 516	
Moyens généraux de fonctionnement	86 535		82 135	
Frais actes et contentieux	926		97	
CHARGES DE PERSONNEL		-		-
Salaires	-		-	
Charges sociales	-		-	
IMPÔTS ET TAXES		257		257
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS		-		-
Dotations aux amortissements	-		-	
Dotations aux provisions	-		-	
RÉSULTAT D'EXPLOITATION		**-147 099 €**		**-113 386 €**
PRODUITS FINANCIERS		**72 678 385 €**		**57 200 599 €**
Revenus des Titres de participation	11 414 772		18 882 267	
Profits sur cessions de VMP	-		-	
Repr. aux dépréciations des immos financières	61 263 613		38 318 333	
CHARGES FINANCIÈRES		**15 463 812 €**		**50 133 050 €**
Intérêts des C/C CRCAM	15 463 812		15 421 562	
Intérêts des dépôts créditeurs	-		-	
Dot. aux dépréciations des immos financières	-		34 711 488	
RÉSULTAT FINANCIER		**57 214 573 €**		**7 067 550 €**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		**- €**		**- €**
Produits exceptionnels	-		-	
Produits sur cessions d'éléments d'actifs	-		-	
Produits sur exercices antérieurs	-		-	
Reprises sur provisions	-		-	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		**- €**		**- €**
Charges exceptionnelles	-		-	
VNC éléments d'actif cédés	-		-	
Charges sur exercices antérieurs	-		-	
Dotations aux provisions	-		-	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL		**- €**		**- €**
Impôt sur les bénéfices		-4 117 173		-2 741 711
Intégration fiscale Impôt - Charges	-		1 815 072	
Intégration fiscale Impôt - Produits	-4 117 173		-4 556 783	
RÉSULTAT NET COMPTABLE	**61 184 647 €**		**9 695 875 €**	

Annexe

Le bilan d'un total de 1.141.315.383 € et le compte de résultat de l'exercice, dégagent un bénéfice de 61.184.647 €.

L'exercice comptable a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels :

Règles et méthodes comptables

Tableau des immobilisations

Tableau des amortissements

Tableau des provisions et dépréciations

Etat des échéances

Etat des charges à payer et des produits à recevoir

Etat des charges et produits constatés d'avance

Etat des placements

Etat des engagements hors bilan

Composition du capital social

Etats des filiales et participations

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes de la SAS sont établis et présentés, selon les règles applicables aux sociétés commerciales (Art L 123-12 à L 123-28-2 et R123-172 et suivants du code de commerce et conformément aux règles édictées par le règlement ANC N°2014-03.

L'activité de la société est liée à celle des trois sociétés dans lesquelles elle détient une participation.

La propagation du COVID-19 et les mesures gouvernementales de contrôle et de restriction des déplacements mises en œuvre pour y répondre dans le monde entier ont perturbé les chaines d'approvisionnement à l'échelle internationale et l'activité économique mondiale. L'ampleur de l'impact défavorable, dans la durée, de la pandémie sur l'économie et les marchés à l'échelle mondiale dépendra, notamment, de sa durée et de son intensité, ainsi que de l'impact des mesures gouvernementales adoptées pour limiter la propagation du virus et les effets de ces dernières sur l'économie.

La pandémie et les effets qui en résultent sur l'économie et les marchés financiers à l'échelle internationale et en France pourrait affecter défavorablement l'activité, les opérations et les performances financières du Groupe Crédit Agricole et des trois entités dans lesquelles Sacam Développement détient une participation.

En 2020, Sacam Développement a été impactée par l'absence de distribution en provenance d'Amundi du fait des recommandations de la BCE.

A la date d'arrêté des comptes nous n'avons pas connaissance d'incertitudes remettant en cause la poursuite de l'exploitation de la Sacam Développement.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

La méthode de base pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est celle des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1. Immobilisations Financières

Les titres de participations sont des titres dont la possession durable est estimée utile à l'activité de la société. Ces titres sont comptabilisés au coût historique. Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au coût d'acquisition des titres.

A la clôture de l'exercice, ils font l'objet individuellement de provisions pour dépréciation lorsque leur valeur d'utilité est inférieure au coût historique.

La valorisation des participations a été effectuée en recourant aux méthodes et paramètres utilisés par le groupe Crédit Agricole dans le cadre des tests de dépréciation qu'il mène sur les écarts d'acquisition figurant dans les comptes du groupe.

Ainsi, l'approche de valorisation retenue est fondée sur une appréciation de la valeur d'utilité des différentes unités génératrices de trésorerie « UGT » auxquelles les écarts d'acquisition sont rattachés. La détermination de cette valeur d'utilité repose sur une approche d'actualisation des flux futurs attendus des UGT, complétée par d'autres approches de valorisation lorsque cela se révèle être pertinent.

Les projections utilisées prennent en compte le plan d'adaptation de Crédit Agricole SA, le durcissement de l'environnement économique et l'intensification des exigences réglementaires en matière prudentielle.

2. Créances et Dettes.

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont le cas échéant été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

3. Valeurs mobilières de placement.

Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées à leur prix d'acquisition. Elles font l'objet d'une provision lorsque leur valeur de réalisation est inférieure à leur valeur nette comptable.

Le prix de revient des titres cédés est calculé suivant le mode « FIFO – PEPS » (premier entré, premier sorti).

4. Disponibilités.

Les liquidités disponibles en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

5. Dettes financières – comptes courants d'associés

5.1. En juin 2003, afin de financer l'acquisition de la participation dans LCL, les Caisses régionales ont consenti à la société des prêts pour un montant global de 998 millions d'euros. Ces prêts ont été capitalisés à hauteur de 763 millions d'euros en juillet 2003, le solde étant maintenu sous forme de conventions de compte courant. Ces comptes courants ont fait l'objet d'un remboursement partiel de 9,3 millions d'euros en août 2003.

Au cours de l'exercice cette avance n'a fait l'objet d'aucun remboursement total ou partiel, ni d'aucun appel supplémentaire dans le cadre d'un avenant.

Les intérêts courus sur l'exercice et calculés sur la base d'un taux annuel de 4,17 %, ont été comptabilisés.

Au 31/12/2020 le solde des comptes courants s'élève à 225.699.919,98 euros en principal. Le solde des ICNE (pour le 2ème semestre 2020) s'élève à 4.810.417,64 euros. Les intérêts comptabilisés en 2020 s'élèvent quant à eux à 9.568.548,13 euros.

5.2. En janvier 2009, afin de financer l'augmentation de capital de Crédit Agricole CIB, les Caisses régionales ont consenti à la société une avance en compte courant pour un montant global de 115.972.414,00 euros.

Au cours de l'exercice cette avance n'a fait l'objet d'aucun remboursement total ou partiel, ni d'aucun appel supplémentaire dans le cadre d'un avenant.

Les intérêts courus sur l'exercice et calculés sur la base d'un taux annuel de 5,00 %, ont été comptabilisés.

Au 31/12/2020 le solde des comptes courants s'élève à 115.972.414,00 euros en principal et les intérêts annuels (5.895.264,36 euros) ont été réglés aux caisses régionales en fin d'année.

6. Capital social

Depuis le 21 mars 2012, le capital social de la société s'élève à 725.470.928,40 euros composé de 19.076.280 actions de 38,03 euros de nominal.

7. Consolidation et Intégration fiscale

Les comptes de la SAS Sacam Développement sont consolidés selon la méthode d'intégration globale au niveau du groupe Crédit Agricole au titre de la consolidation bancaire. De ce fait, la SAS Sacam Développement n'établit pas de comptes consolidés et de rapport consolidé de gestion.

Nous vous précisons que la publication des comptes consolidés groupe est opérée par la société Crédit Agricole SA, dont le siège est situé 12 place des Etats-Unis - 92127 Montrouge Cedex– Siren N°784 608 416.

La SAS Sacam Développement fait partie depuis le 1er janvier 2010 du groupe fiscal constitué par Crédit Agricole SA. Dans le cadre de la convention d'intégration fiscale, chaque société calcule son impôt sur les sociétés comme si elle était imposée distinctement.

La convention prévoit également un principe de réallocation au profit de la Sacam Développement d'une somme égale à 100% de l'économie d'Impôt sur les Sociétés et de Contribution Sociale sur les Bénéfices dont la société est à l'origine et liée à la minoration du résultat d'ensemble du groupe fiscal Crédit Agricole élargi qui résultera de la neutralisation des dividendes et/ou quotes-parts de frais et charges sur dividendes intra-groupe reçus par la Sacam Développement.

En 2015, la convention d'intégration fiscale a fait l'objet d'un renouvellement à effet du 1er janvier 2015 pour une nouvelle période de cinq ans.

Il est précisé que la convention de régime groupe fiscale du 17 décembre 2015 a fait l'objet d'un avenant à effet du 1er janvier 2016 et qu'une nouvelle convention de régime groupe fiscal a été signée à effet du 1er janvier 2020 qui remplace celles intervenues antérieurement.

8. Résultat exceptionnel

Le cycle exceptionnel tient compte à la fois des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise mais également de ceux qui présentent un caractère exceptionnel. Le résultat exceptionnel de l'exercice est nul.

9. Montant total des honoraires des commissaires aux comptes

L'information sur les honoraires des commissaires aux comptes est indiquée dans l'annexe aux comptes consolidés du Groupe Crédit Agricole.

10. Effectifs détachés

Au 31/12/2020, il n'y a aucun effectif détaché sur l'entité.

11. Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Aucun évènement important ou ayant une incidence significative sur les comptes n'est survenu entre la date de clôture de l'exercice et la date à laquelle le rapport a été établi.

SAS SACAM Développement

IMMOBILISATIONS

au 31 décembre 2020

	2020			
	Valeur brute au début de l'exercice	**Acquisitions**	**Cessions ou mises hors service**	**Valeur brute en fin d'exercice**
▸ ***IMMOBILISATIONS INCORPORELLES***	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Frais d'établissement, de recherche et de développement	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
▸ ***IMMOBILISATIONS CORPORELLES***	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-
Immobilisations corporelles en cours	-	-	-	-
Avances et acomptes	-	-	-	-
▸ ***IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES***	**1 220 888 296 €**	**- €**	**- €**	**1 220 888 296 €**
Droits de concession	-	-	-	-
Titres de participation	1 220 888 296	-	-	1 220 888 296
Créances rattachées aux participations	-	-	-	-
Dépôts et cautionnement	-	-	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	**1 220 888 296 €**	**- €**	**- €**	**1 220 888 296 €**

SAS SACAM Développement

AMORTISSEMENTS

au 31 décembre 2020

	2020			
SITUATION ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE				
	Amortissements au début de l'exercice	**Augmentations : dotations de l'exercice**	**Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises**	**Montants des amortissements en fin d'exercice**
▸ ***IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES***	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-	-
Terrains	-	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-	-

VENTILATION DES DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS DE L'EXERCICE			
	Amortissements linéaires	**Amortissements dégressifs**	**Amortissements exceptionnels**
▸ ***IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES***	**- €**	**- €**	**- €**
Autres immobilisations incorporelles	-	-	-
Immobilisations corporelles	-	-	-
Terrains	-	-	-
Constructions sur sol propre	-	-	-
Constructions sur sol d'autrui	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements des constructions	-	-	-
Installations techniques, matériel et outillage industriels	-	-	-
Installations générales, agencements et aménagements divers	-	-	-
Matériel de transport	-	-	-
Matériel de bureau et informatique, mobilier	-	-	-
Emballages récupérables et divers	-	-	-

SAS SACAM Développement PROVISIONS ET DEPRECIATIONS

au 31 décembre 2020

	2020			
	Montant au début de l'exercice	**Augmentations : dotations de l'exercice**	**Diminutions : reprises de l'exercice**	**Montant en fin d'exercice**
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Provisions pour investissement	-	-	-	-
Provisions pour hausse des prix	-	-	-	-
Provisions pour fluctuation des cours	-	-	-	-
Amortissements dérogatoires	-	-	-	-
Autres provisions réglementées	-	-	-	-
PROVISIONS	**- €**	**- €**	**- €**	**- €**
Provisions pour litiges	-	-	-	-
Provisions pour garanties données aux clients	-	-	-	-
Provisions pour pertes sur marché à terme	-	-	-	-
Provisions pour amendes et pénalités	-	-	-	-
Provisions pour pertes de change	-	-	-	-
Provisions pour pensions et obligations similaires	-	-	-	-
Provisions pour impôts	-	-	-	-
Provisions pour renouvellement des immobilisations	-	-	-	-
Provisions pour grosses réparations	-	-	-	-
Provisions pour charges fiscales et sociales sur congés à payer	-	-	-	-
Autres provisions pour risques et charges	-	-	-	-
DÉPRÉCIATIONS	**149 891 109 €**	**- €**	**61 263 613,33 €**	**88 627 496 €**
Des immobilisations incorporelles	-	-	-	-
Des immobilisations corporelles	-	-	-	-
Des droits et concessions	-	-	-	-
Des titres de participations	149 891 109	-	61 263 613	88 627 496
Des autres immobilisations financières	-	-	-	-
Des stocks et en cours	-	-	-	-
Des comptes clients	-	-	-	-
Autres provisions pour dépréciation	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL	**149 891 109 €**	**- €**	**61 263 613 €**	**88 627 496 €**

SAS SACAM Développement

ÉTAT DES ÉCHÉANCES

au 31 décembre 2020

	2020		
	Montant brut	**A 1 an au plus**	**A plus d'un an**
▸ ***ÉTAT DES CRÉANCES***	**5 770 022 €**	**5 770 022 €**	**- €**
De l'actif immobilisé	-	-	-
Créances rattachées à des participations	-	-	-
Prêts (1) et (2)	-	-	-
Autres immobilisations financières	-	-	-
De l'actif circulant	5 768 152	5 768 152	-
Clients douteux ou litigieux	-	-	-
Autres créances clients	-	-	-
Créances représentatives des titres prêtés	-	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-
Organismes sociaux	-	-	-
État - Impôt sur les bénéfices	-	-	-
État - TVA	-	-	-
État - Autres impôts et versements assimilés	-	-	-
Groupe et associés (2)	5 768 152	5 768 152	-
Autres créances	-	-	-
Charges constatées d'avance	1 870	1 870	-

RENVOIS

(1) Prêts accordés en cours d'exercice	-
(2) Remboursements obtenus en cours d'exercice	-
(2) Prêts et avances consentis aux associes	-

	Montant brut	**A 1 an au plus**	**A plus d'un an et 5 ans au plus**	**A plus de 5 ans**
▸ ***ÉTAT DES DETTES***	**346 536 379 €**	**4 864 045 €**	**341 672 334 €**	**- €**
Emprunts obligataires convertibles (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	-	-	-	-
Emprunts et dettes financières diverses (1) (2) et (3)	346 482 752	4 810 418	341 672 334	-
Fournisseurs et comptes rattachés	53 370	53 370	-	-
Personnel et comptes rattachés	-	-	-	-
Organismes sociaux	-	-	-	-
État - Impôt sur les bénéfices	-	-	-	-
État - TVA	-	-	-	-
État - Autres impôts et versements assimilés	257	257	-	-
Dettes sur immobilisations	-	-	-	-
Groupe et associés (2)	-	-	-	-
Autres dettes	-	-	-	-
Produits constatés d'avance	-	-	-	-

RENVOIS

(1) Emprunts souscrits au cours de l'exercice	-
(1) Emprunts remboursés au cours de l'exercice	-
(2) Emprunts et dettes contractées auprès des associés personnes physiques	-
(3) Concours bancaires courants et soldes créditeurs de banque	-

SAS SACAM Développement

Charges à payer
au 31 décembre 2020

	2020
▸ ***MONTANT DES CHARGES A PAYER inclus dans les postes suivants du bilan***	**4 863 788 €**
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-
Emprunts et dettes financières diverses	4 810 418
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	53 370
Dettes sociales	-
Dettes fiscales	-
Autres dettes	-

Produits à recevoir
au 31 décembre 2020

	2020
▸ ***MONTANT DES PRODUITS A RECEVOIR inclus dans les postes suivants du bilan***	**- €**
Créances clients	-
Créances fiscales	-
Créances sociales	-
Autres créances	-

Charges et Produits constatés d'avance
au 31 décembre 2020

	2020
▸ ***MONTANT DES PRODUITS CONSTATES D'AVANCE***	**- €**
Produits d'exploitation	-
▸ ***MONTANT DES CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE***	**1 870 €**
Charges d'exploitation	1 870

SAS SACAM DEVELOPPEMENT

Composition du Capital

au 31 décembre 2020

	Nombre	Valeur nominale en €
Actions composant le capital social en début d'exercice	**19 076 280**	**38,03 €**
Actions émises pendant l'exercice	**-**	**- €**
Actions remboursées pendant l'exercice	**-**	**- €**
Actions composant le capital social en fin d'exercice	**19 076 280**	**38,03 €**

Tableau de variation des capitaux propres

au 31 décembre 2020

	31/12/2019	Affectation du résultat 2019	Distribution de dividendes	Résultat 2020	Variation de capital	Variation primes et réserves	31/12/2020
Capital social	725 470 928	-	-	-	-	-	725 470 928
Primes d'apport, de fusion .	-	-	-	-	-	-	-
Primes d'émission	-	-	-	-	-	-	-
Réserve légale	7 619 801	484 794	-	-	-	-	8 104 595
Réserves réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Report à nouveau	155 130	- 136 296	-	-	-	-	18 834
Résultat de l'exercice	9 695 875	- 9 695 875	-	61 184 647	-	-	61 184 647
Dividendes	-	9 347 377	- 9 347 377	-	-	-	0
Provisions réglementées	-	-	-	-	-	-	-
Total capitaux propres	**742 941 735 €**	**0 €**	**- 9 347 377 €**	**61 184 647 €**	**- €**	**- €**	**794 779 004 €**

. €

Engagements hors bilan

au 31 décembre 2020

Engagements reçus	**Montant des engagements**
TOTAL DES ENGAGEMENTS RECUS	**- €**

Engagements donnés	**Montant des engagements**
TOTAL DES ENGAGEMENTS DONNES	**- €**

SAS SACAM Développement

FILIALES ET PARTICIPATIONS

au 31 décembre 2020

	2020							
	Capital (31/12/2020)	Capitaux propres autre que le capital en Millions d' € (31/12/2019)	% de détention	Valeur comptable des titres détenus		PNB du dernier exercice clos en Millions d'€ (31/12/2019)	Résultat du dernier exercice clos en Millions d'€ (31/12/2019)	Dividendes encaissés au cours de l'exercice en €
				brute	nette			
► ***FILIALES ET PARTICIPATIONS***	**Participations < 10 %**							
CRÉDIT LYONNAIS SA	2 037 713 591 €	3 932	4,444%	586 738 301 €	502 874 404 €	3 232	465	- €
18 RUE DE LA REPUBLIQUE	représentant			représentant				
69002 LYON	393 158 237			17 471 652				
	actions			actions				
CACIB SA	7 851 636 342 €	6 920	2,230%	481 551 514 €	476 787 916 €	3 944	1 329	11 414 772 €
12 PLACE DES ETATS-UNIS - CS 70052	représentant			représentant				
92547 MONTROUGE CEDEX	290 801 346			6 485 666				
	actions			actions				
AMUNDI SA	506 464 883 €	4 223	1,359%	152 598 481 €	152 598 481 €	622	567	- €
91-93 BOULEVARD PASTEUR	représentant			représentant				
75015 PARIS	202 585 953			2 753 913				
	actions			actions				
TOTAL GÉNÉRAL				**1 220 888 296 €**	**1 132 260 800 €**			**11 414 772 €**

S A S S A C A M
D E V E L O P P E M E N T

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE

DU 21 MAI 2021

Le vingt mai deux mil vingt-et-un, à onze heures.

Les associés de la société par actions simplifiée « SAS SACAM DEVELOPPEMENT » ont assisté à la réunion de l'Assemblée générale par audioconférence. Chaque associé a été régulièrement convoqué par courriel le 07 mai 2021.

Dans le contexte sanitaire actuel imposé par les pouvoirs publics et conformément aux dispositions statutaires, les associés ont été enregistrés sur la feuille de présence comme présents en cas de formulaires de vote par correspondance reçus par la société préalablement à l'Assemblée. En séance, les associés qui ont assisté en audioconférence tant en leur nom qu'en qualité de mandataires ont également fait l'objet d'une mention sur la feuille de présence.

Monsieur Raphaël APPERT, Président de la société, et Monsieur Dominique LEFEBVRE, Vice-Président président la séance de la SAS SACAM DEVELOPPEMENT.

Monsieur Pascal DESAMAIS (Président de la Caisse régionale de Crédit agricole de Centre Est) et Monsieur Jean-Christophe KIREN (Directeur général de la Caisse régionale de Centre France), représentant tant par eux-mêmes que comme mandataires le plus grand nombre de voix et acceptant cette fonction, sont appelés comme scrutateurs. Madame Gaëlle REGNARD assume les fonctions de secrétaire de séance. Le Bureau est ainsi constitué.

Monsieur Jean-Michel THIERRY représentant le cabinet RSM PARIS, Commissaire aux Comptes de la Société, régulièrement convoqué, est absent excusé.

La feuille de présence est arrêtée et certifiée exacte par le Bureau de l'assemblée, qui constate que les actionnaires présents possèdent 18.434.073 actions correspondant à 18.489.173 droits de vote sur les 19.076.280 actions formant le capital social, et ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée réunissant plus de la moitié des droits de vote est régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- ➔ La feuille de présence des associés.
- ➔ Un exemplaire des statuts de la société.
- ➔Le tableau de répartition des droits de vote.

Il dépose également les documents suivants, qui vont être soumis à l'Assemblée :

➔ Le rapport du Président et du Vice-Président.
➔ Le bilan et le compte de résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020.
➔ Les rapports général et spécial du Commissaire aux comptes.
➔ Le texte du projet de résolutions.

Le Président précise que la présente assemblée a été réunie pour délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport d'activité de l'exercice clos au 31 décembre 2020,
- Rapports du Commissaire aux Comptes sur l'exercice clos au 31 décembre 2020,
- Approbation des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2020, quitus au Président, au Vice-Président et au Commissaire aux Comptes,
- Affectation du résultat de l'exercice,
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

Puis, le Président ouvre la séance et donne lecture du rapport de gestion de la présidence. Aux termes de cet exposé, le Président donne lecture des rapports du Commissaire aux Comptes, puis ouvre la discussion avec les membres de l'assemblée.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

1ÈRE RÉSOLUTION *(Approbation des comptes annuels de l'exercice 2020 clos le 31 décembre 2020)*

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture des rapports de la présidence et du commissaire aux comptes sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2020, et après avoir pris connaissance du bilan et de l'état des charges dudit exercice :

- approuve lesdits bilan et état des charges,
- approuve et ratifie en tant que de besoin les opérations décrites dans ce rapport ou traduites dans ces comptes,
- donne quitus au Président, au Vice-Président et au Commissaire aux comptes de leurs mandats pour l'exercice écoulé.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 18.489.173 voix.

2ÈME RÉSOLUTION *(Approbation des conventions visées aux articles L.227-10 du Code de commerce)*

L'Assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les opérations visées par l'article L.227-10 du Code de commerce, décide d'approuver ce rapport dans tous ses termes.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 18.489.173 voix.

3ÈME RÉSOLUTION *(Affectation du résultat)*

Après avoir constaté que le résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2020 est un bénéfice s'élevant à 61.184.647 euros, l'assemblée générale décide d'affecter le résultat de l'exercice comme suit :

- Report à nouveau	18.833,74 €
- Résultat de l'exercice	61.184.646,84 €
Soit un bénéfice distribuable	**61.203.480,58 €**
- Affectation à la réserve légale	3.059.232,34 €
- Distribution de dividendes (1,05 €/action)	20.030.094,00 €
- Report à nouveau après distribution de dividendes	38.114.154,24 €
Total	**61.203.480,58 €**

Conformément à la loi, il est fait information des distributions opérées par la société au cours des trois derniers exercices :

Exercices	Dividende net unitaire	Total Dividendes versés
2017	0,15 €	2.861.442,00 €
2018	1,14 €	21.746.959,20 €
2019	0,49 €	9.347.377,20 €

L'Assemblée générale prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 18.489.173 voix.

4ÈME RÉSOLUTION *(Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités)*

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée générale pour l'accomplissement de toutes formalités légales de dépôt et de publicité relatives ou consécutives aux décisions prises aux termes des résolutions qui précèdent et/ou des résolutions complémentaires.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix exprimées, soit 18.489.173 voix.

Aucune question n'étant posée et plus rien n'étant à délibérer, le Président lève la séance à onze heures vingt.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé, après lecture par le Président, le Vice-Président, le secrétaire de séance et les scrutateurs.

EXEMPLAIRE CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL
Le Président



Raphaël APPERT